



Compte Rendu Succinct du C.C.E. CARCOOP du 29 Sept 2010



1. APPROBATION des procès- verbaux des 2 et 19 février 2010 et du 10 mars 2010 :

Procès-verbal du 2 février 2010 :

Annie de Matos nous fait remarquer que pour le vote sur le projet d'avenant à l'accord de participation du Groupe CARREFOUR du 29 juin 2007, il faut lire 5 avis favorable et non 5 avis défavorable.

Philippe HUREAU, nous informe qu'une déclaration de la C.F.T.C avait été jointe et qu'elle ne figure pas dans les documents fournis.

Valérie BEAUGAD répond que ce document fait partie des annexes et qu'il n'a pas été envoyé, elle veille à nous le faire parvenir.

Procès-verbal du 10 mars 2010 :

Il manque la déclaration FO sur les magasins CARREFOUR de Belgique.

Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité avec 6 voix.

2. INFORMATION/CONSULTATION des membres du C.C.E. sur le bilan 2009, le plan de formation 2010 arrêté à fin août 2010 et les orientations du plan de formation 2011 :

Présenté par Mr Jérôme CHOFFRAY

Après lecture du document différentes questions sont posées :

Question FO :

« Les magasins sont ils remboursés pour le DIF ? »

Monsieur BOUSSIN : « *Vous confondez avec le FORCO, non le DIF n'est pas remboursé* »

Valérie BEUGAD nous informe que le FORCO a demandé à la Société CARREFOUR de faire des économies sur les formations FO constate que les formations qui se font à l'extérieur des magasins sont souvent très appréciées.

Jérôme CHOLLAY : « *Ce sont des formations métiers, cela fait partie du parcours individuel de formation* ».

Monsieur BOUSSIN : « *Depuis longtemps, il y a un amalgame du mot « excellent », on ne doit pas attendre le SIPP pour féliciter un employé, cela doit être constant dans l'année. Le SIPP est un moment privilégié, c'est un échange entre le manager et son employé* ».

Consultation sur le bilan 2009 :

- 5 avis favorable et 1 avis défavorable

Consultation sur le bilan 2010 :

- 5 avis favorable et 1 avis défavorable

Consultation sur le plan de formation 2011 :

- 4 avis favorable, 1 avis défavorable et 1 abstention.

3. PRESENTATION de l'étude de l'impact du projet « Modèle Opérationnel » sur les conditions de travail, réalisé par le cabinet ARIANE Conseil :

Monsieur Gaël BARDIN et Madame Brigitte BERTHOIS du cabinet ARIANE Conseil nous présente l'étude de l'impact du projet « Modèle Opérationnel »

Objectifs de la démarche :

- Evaluer l'impact de la nouvelle organisation sur la santé et les conditions de travail
- Fournir des éléments d'appréciation sur la conduite au changement de la nouvelle organisation.

Après présentation du document, plusieurs questions sont posées par les membres du C.C.E.

Questions FO :

- Monsieur BARDIN, vous avez analysé le projet, pouvez vous nous donner vos impressions ?

« Je ne puis vous répondre, car je ne fais pas partie de la Société CARREFOUR, je ne peux que vous communiquer les résultats de cette analyse ».

- En ce qui concerne les horaires 2h00 à 9h00, pensez vous que les employés résisteront longtemps ?

Pascal DRAY : « Les employés de Villiers en Bière sont satisfaits de leurs nouveaux horaires et ne voudraient pas en changer ».

- En ce qui concerne les repos, les employés auront-ils le choix de travailler sur 5 jours ou 6 jours ?

Pascal DRAY : « Au Villiers en Bière, les employés travaillent sur 5 jours, pour le magasin de Bègles, 50% des salariés travaillent sur 6 jours, c'est au choix du salarié et en fonction de leurs horaires précédents ».

- Le projet va-t-il être mis en place dans tous les magasins CARCOOP ?

« Le déploiement se fera dans tous les magasins de France ».

- Aujourd'hui, nous constatons dans certains magasins l'installation du projet modèle opérationnel est ce normal ?

Pascal DRAY : « cela fait partie des bonnes pratiques du projet déjà existant : Esprit client 3 ».

- Si au PGC, il n'y avait qu'un manager, comment cela se passerait il ?

Pascal DRAY : « le manager PLS est pris en compte, donc le problème ne se posera pas ».

- Pour ce qui concerne les nocturnes, les employés vont-ils faire plus de trois nocturnes par semaine ?

« Les employés ne font pas plus de trois nocturnes par semaine au sein de la même équipe ».

- Y aura-t-il des changements pour les employés en poly activité ?

« Non, aucun changement n'est prévu pour la poly activité ».

- Avez-vous prévu des tenues spéciales pour les employés qui travaillent au froid ?

« Ils auront la même tenue que les employés des réserves ».

- Ce projet va-t-il s'étendre sur l'ensemble des secteurs ?

Valérie BEAUGAD : « oui, sauf sur les PFT et le service caisses ».

- Est-ce que la Direction s'engage à fournir le matériel nécessaire pour le bon fonctionnement de ce nouveau projet ?

Monsieur BOUSSIN : « Une liste a été établie avec tout le matériel nécessaire pour la bonne marche du projet ».

- Les employés du matin ne bénéficieront pas des tickets restaurant ?

Valérie BEUGAD : « Dans certains magasins les employés ont les tickets restaurant c'est à voir au cas par cas des magasins ».

Force Ouvrière demande un suivi régulier sur le projet nouveau modèle opérationnel.

CONSULTATION des membres du C.C.E. sur le nouveau modèle opérationnel :

Suite à ces questions, Valérie BEUGAD propose aux membres du C.C.E. de reporter la consultation à la prochaine réunion du 19 octobre, approbation générale de cette requête.

DECLARATION DE FORCE OUVRIERE

Le syndicat Force Ouvrière ne peut donner un avis favorable pour le projet nouveau modèle opérationnel.

Encore une fois, nous ne constatons aucune considération de la part de la Direction Nationale pour les employés.

La Direction est elle consciente qu'en dehors de CARREFOUR les salariés ont une vie ?

Il est inconcevable que des hommes et des femmes de CARREFOUR n'aient plus de vie familiale à cause de leurs nouveaux horaires qui seront définitifs et irréversibles.

Nous constatons avec ces nouveaux projets un irrespect envers des salariés qui viennent travailler la peur au ventre.

Nous demandons le report de la consultation et plus de précisions quant à la nouvelle organisation de travail pour les PGC.

Rédaction : Marie José Carta (Secrétaire FO du CCE Carcoop)